



Mars 2011

Synthèses n° 2011/142

2010 : stabilisation de la production ovine et baisse de la consommation

Après une baisse importante en 2009 et 2008, la production ovine française se stabilise en 2010, les abattages d'ovins en 2010 se situant quasiment au niveau de 2009. L'année a été marquée par des cours moyens favorables liés à la baisse des importations de viande. La consommation de viande ovine continue à baisser.

Au 1^{er} novembre 2010, le cheptel ovin français s'établit à 7,4 millions de têtes. Parmi les brebis, 25 % sont des brebis laitières et 75 % des brebis allaitantes. Les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine concentrent à elles seules 85 % des brebis laitières, avec les productions de Roquefort et de fromage Ossau-Iraty. Le cheptel allaitant est quant à lui plus dispersé. Les régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes et Limousin regroupent 50 % des brebis allaitantes.

La production ovine 2010 se stabilise

Après avoir fortement baissé en 2008 et 2009, en raison notamment de la fièvre catarrhale ovine (CFO), la production ovine se stabilise. En 2010, la stabilité des abattages maintient la production à 83 milliers de tonnes-équivalent-carcasse (téc), quasiment au niveau de 2009. Alors qu'en 2006, les abattages représentaient 97 % de la production, ils représentent en 2010 la totalité de la production.

... grâce au maintien des abattages

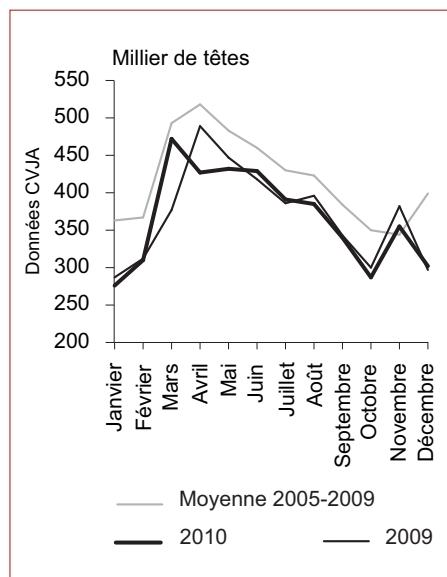
	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2010/2009
Abattages CVJA (1 000 téc)	99,5	96,9	90,3	82,9	82,8	- 0,1
Agneaux	82,4	81,1	74,0	68,6	68,8	+ 0,4
Ovins de réforme	17,0	15,8	16,3	14,3	14,0	- 2,7
Exportations ovins (1 000 téc) ¹	7,2	7,4	6,4	6,4	6,6	+ 2,7
Importations ovins (1 000 téc) ¹	4,3	4,9	5,5	6,6	6,5	- 1,6
Solde du Commerce extérieur d'ovins vivants (1 000 téc)¹	2,9	2,5	0,9	- 0,1	0,2	-
Production indigène contrôlée CVJA (PIC-CVJA) (1 000 téc)	102,4	99,4	91,1	82,8	82,9	+ 0,2

1. Échanges tous animaux vivants hors reproducteurs - Poids moyens estimés.
Sources : Agreste, DGDDI (Douanes)

Les abattages d'ovins baissent en têtes, mais sont stables en poids

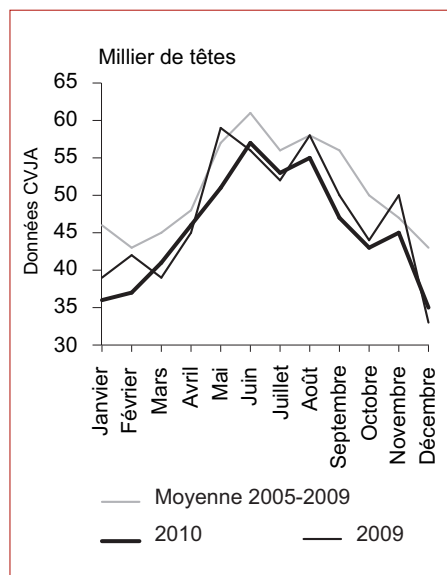
Les abattages totaux d'ovins français sont inférieurs de près de 1 % à 2009 en têtes, mais sont pratiquement stables en poids. En 2010, ils atteignent 4,4 millions de têtes. Par rapport à la moyenne des abattages d'ovins de ces cinq dernières années, ils sont en repli de 12 %.

En 2010, baisse de 1 % des abattages d'ovins ...



Source : Agreste

... du fait des animaux de réforme



Source : Agreste

Les abattages d'agneaux, de 3,8 millions de têtes soit 88 % des abattages totaux d'ovins, sont quasiment au niveau de 2009, en têtes (- 0,2 %) et en poids (+ 0,4%). La stabilité des abattages d'agneaux peut être imputable à l'amélioration de la fertilité des brebis qui avait été dégradée en 2008 par la fièvre catarrhale ovine (FCO). En 2010, le poids moyen des agneaux abattus augmente pour atteindre 17,8 kg/tête : il correspond quasiment au poids moyen de 2007, avant la forte hausse du coût de l'alimentation animale résultant de l'envolée des prix céréaliers. Les pics d'abattages des agneaux correspondent traditionnellement à la fête de Pâques, début avril en 2010 et mi-avril en 2009, et à la fête musulmane de l'Aïd el Kébir en novembre 2009 et 2010.

Les abattages d'ovins de réforme baissent de 4 % en têtes et de 3 % en poids par rapport à 2009. Le poids moyen de carcasse des brebis a progressé en 2010 (25,5 kg contre 25,3 kg en 2009). Après une baisse déjà constatée en 2009 (- 10 % par rapport à 2008), ce nouveau ralentissement des abattages d'ovins de réforme freine nettement la décapitalisation du cheptel ovin, qui se poursuit depuis de nombreuses années.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution : un cours de l'agneau favorable en 2009 et 2010, et la mise en place en 2010 de nouvelles mesures de soutien à la production ovine, dans le cadre du bilan de santé de la

Politique agricole commune. De plus, les abattages d'ovins suivent un rythme régulier sur l'année : en début d'année, leur niveau est faible du fait des conditions d'attribution des aides à la brebis ; au printemps, ils progressent pour atteindre un pic en début d'été avant la mise à l'herbe des brebis ; ils baissent à l'automne, période de mise à la reproduction des brebis. Ces deux dernières années, ils ont augmenté en automne pour la fête de l'Aïd el Kébir.

Les abattages sont concentrés dans cinq régions : Midi-Pyrénées ; Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Limousin et Aquitaine. Ces cinq régions représentent 68 % des ovins abattus en 2010 et 63 % du cheptel total ovin français. Néanmoins, au sein des ces cinq régions, la répartition dans les abattages évolue. La part des ovins abattus en région Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes augmente, passant de 36 % des ovins abattus en 2004 à 42 % en 2010. Dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Limousin et Aquitaine, la part des ovins abattus passe de 32 % des abattages totaux en 2004 à 27 % en 2010.

Les échanges en vif se replient

Les échanges extérieurs d'animaux vivants se replient par rapport à 2009. Les exportations baissent de 42 000 têtes pour atteindre 733 000 têtes en 2010. Avec près de 553 000 têtes, les importations baissent de près de

Les abattages ovins les plus nombreux sont réalisés dans la région Midi-Pyrénées

En %

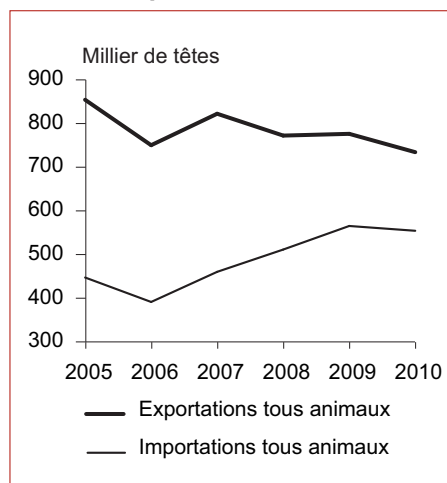
	2004	2010	Répartition régionale du cheptel ovin (données provisoires)
Midi-Pyrénées	22,2	24,1	26
Poitou-Charentes	13,9	17,4	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,3	13,2	11
Limousin	9,9	7,7	7
Aquitaine	6,4	5,6	10
Autres régions	32,4	32,0	37
Total abattu	100,0	100,0	100

Source : Agreste - Recensement agricole extrapolé au 11/01/2011

12 000 têtes. La tendance à la baisse des exportations au cours des années précédentes semble se confirmer, entraînant ainsi une détérioration du solde commercial des animaux vivants qui, bien que positif, baisse de 14 % en 2010, pour atteindre près de 181 000 têtes.

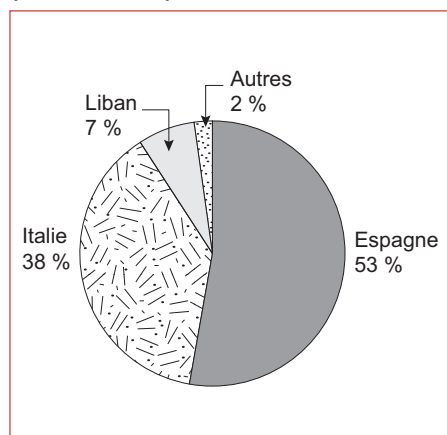
En 2010, 93 % des exportations d'animaux vivants sont destinés aux pays de l'Union européenne, contre 96 % en 2009. Au sein de l'Union européenne, les deux principales destinations des ovins français sont l'Espagne (53 % des ovins exportés) et l'Italie (34 %). Les exportations vers les pays

En 2010, le solde commercial d'animaux vifs baisse mais reste positif



Source : DGDDI (Douanes)

L'Espagne, principal débouché des ovins vivants français (% des têtes)

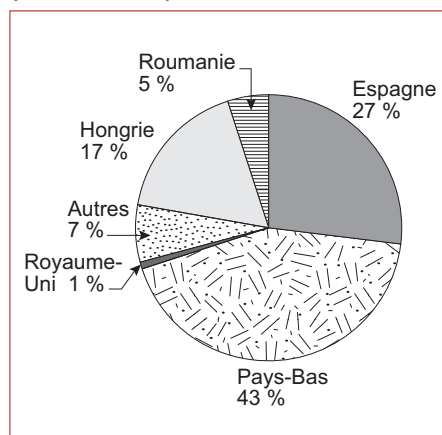


Source : DGDDI (Douanes)

tiers concernent quasi exclusivement le Liban. Les ventes d'ovins vivants pour cette destination progressent de 64 %, pour atteindre près de 50 milliers de têtes en 2010 contre 30 milliers en 2009, et concernent exclusivement des ovins de plus d'un an. Ces ventes se sont développées grâce au rééquilibrage à la baisse de l'euro. Avec l'arrivée en fin d'année des agneaux du bassin laitier de Roquefort, 39 % des exportations d'ovins vivants ont eu lieu en décembre 2010, contre 42 % en 2009.

En 2010, les importations d'animaux vivants baissent de 2 % et proviennent exclusivement de l'Union européenne, comme les années précédentes. Les Pays-Bas, l'Espagne et la Hongrie représentent 87 % des ovins importés en France. Avec 43 % des animaux, les Pays-Bas restent le principal fournisseur de la France, malgré une baisse de 3 % des volumes commercialisés. À l'inverse, les importations en provenance d'Espagne progressent de 38 % en 2010 pour atteindre 149 milliers de têtes, soit 27 % des importations françaises. En 2010, les agneaux, qui constituaient 67 % des ovins espagnols importés en 2009, n'en représentent plus que 61 %. À l'inverse, les importations d'ovins de plus d'un an passent de 33 % des importations totales en 2009 à 39 % en 2010, la part des ovins reproducteurs de race pure évoluant de 9 % des importations totales en 2009 à 13 % en 2010.

Les Pays-Bas, principal fournisseur d'ovins vivants (% des têtes)



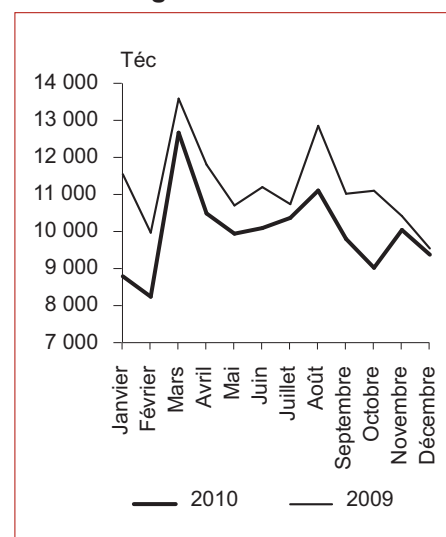
Source : DGDDI (Douanes)

Des importations de viande ovine qui baissent...

Avec 120 milliers de tonnes-équivalent-carcasse (téc), les importations de viande ovine sont inférieures de 11 % à celles de 2009 et de 13 % aux importations moyennes des cinq dernières années. Durant toute l'année 2010, elles ont été inférieures au niveau des importations de 2009.

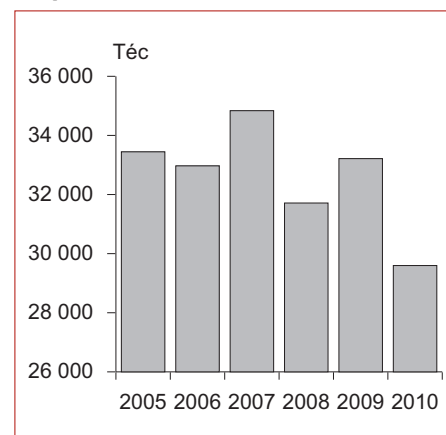
Origine de 72 % des importations en 2010, l'Union européenne reste le principal fournisseur de la France : 63 % des importations en provenance de l'UE proviennent du Royaume-Uni

Des importations de viande inférieures à 2009, tout au long de 2010



Source : DGDDI (Douanes)

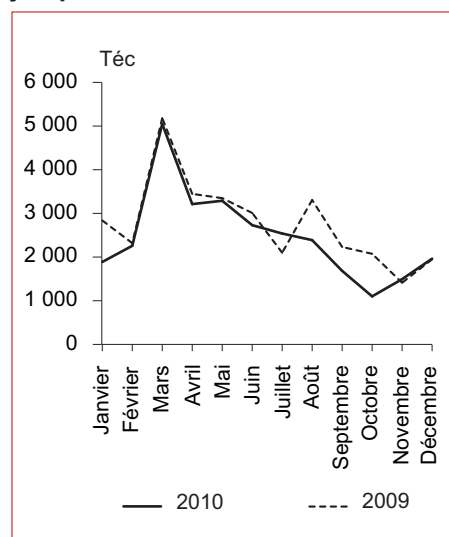
Forte baisse des importations de viande ovine notamment en provenance de Nouvelle-Zélande



Source : DGDDI (Douanes)

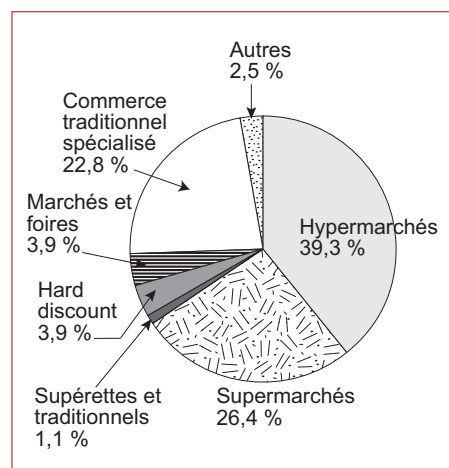
et 21 % de l'Irlande. Le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande, avec respectivement 45 %, 25 % et 15 % de viande importée, demeurent les principaux partenaires de la France. La baisse globale des importations concerne ces trois fournisseurs : en 2010, les volumes importés de Nouvelle-Zélande, dont les disponibilités ont été limitées par le froid, baissent de 11 %, ceux du Royaume-Uni de 10 % et ceux d'Irlande de 18 %. La viande fraîche importée est constituée pour 77 % de viande fraîche ou réfrigérée et pour 22 % de viande congelée.

À compter d'août 2010, baisse des importations de Nouvelle-Zélande jusqu'au bas niveau d'octobre



Source : DGDDI (Douanes)

Grandes et moyennes surfaces : lieux d'achat privilégiés de la viande ovine en 2010



Source : Kantar pour FranceAgriMer

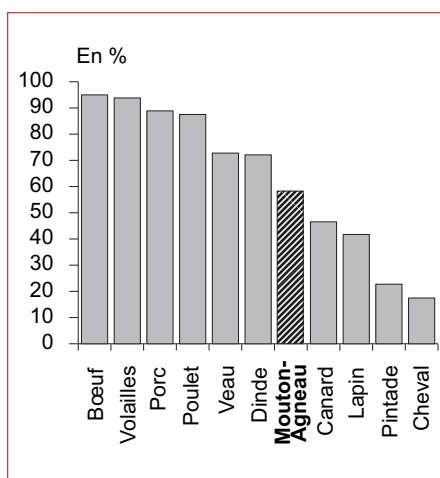
... et des exportations qui augmentent...

En 2010, les exportations de viande ovine progressent de 15 % par rapport à 2009, année de baisse des exportations. Elles retrouvent quasiment leur niveau d'avant la crise de la FCO. Elles restent néanmoins très inférieures au niveau des importations, d'où un solde de commerce extérieur très déficitaire en viande. L'Italie, avec 33 % de la viande exportée, l'ensemble Belgique-Luxembourg (25 %) et le Royaume-Uni (19 %) sont les partenaires traditionnels de la France. En 2010, l'augmentation des exportations concerne essentiellement l'Italie (+ 30 %).

... alors que la consommation ovine est toujours en baisse

La consommation de viande ovine calculée par bilan continue à baisser.

En 2010, taux de pénétration de la viande ovine de l'ordre de 60 %



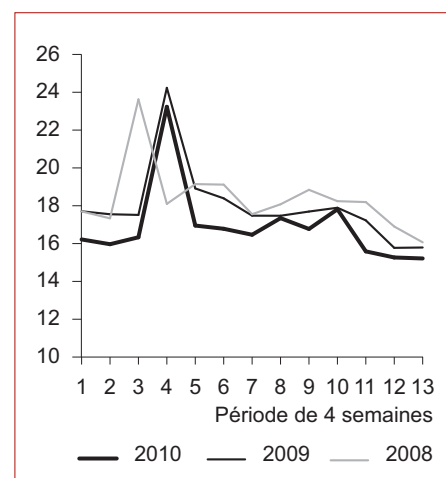
Source : Kantar pour FranceAgriMer

Avec 193 milliers de téc, elle est inférieure de 7 % au niveau de 2009. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des importations qui représentent plus de 60 % de la consommation.

Les résultats du panel Kantar pour FranceAgriMer confirment que les achats de viande ovine des ménages diminuent. Sur l'année 2010, ils sont inférieurs de 6 % en tonnes à 2009 et de 3 % en valeur. En 2010, comme les années précédentes, les achats des ménages se font à 67 % dans les grandes et moyennes surfaces (GMS), à 23 % dans les commerces traditionnels, à 4 % dans les magasins de hard discount et à 4 % sur les marchés et les foires.

Le taux de pénétration calculé par Kantar pour la viande ovine pour 2010 est de 58,2 %. Ce taux de pénétration correspond au nombre d'acheteurs du panel ayant acheté au moins une fois

Taux de pénétration de la viande ovine inférieur à celui de 2009



Source : Kantar pour FranceAgriMer

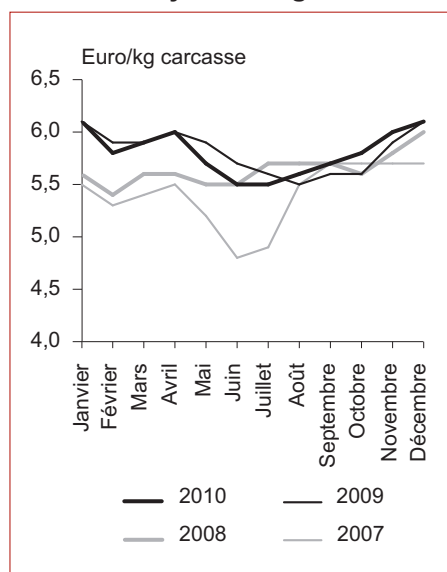
Consommation ovine en baisse

	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2010/2009
Abattages CVJA (1 000 téc)	99	97	90	83	83	- 0,1
Importations de viande (1 000 téc)	144	134	135	134	120	- 10,6
Exportations de viande (1 000 téc)	9	8	8	8	9	+ 15,1
Consommation indigène contrôlée CVJA (CIC) (1 000 téc)	234	223	218	209	194	- 7,4
Importations/consommation (en %)	62	60	62	64	62	- 3,4

Sources : Agreste, DGDDI (Douanes)

de la viande ovine au cours de l'année. Entre 2007 et 2010, le taux de pénétration annuel pour la viande ovine a perdu 3,6 points, alors qu'il s'est maintenu pour les autres viandes de boucherie, excepté la viande de cheval. Les taux de pénétration, calculés par périodes de quatre semaines, font apparaître les hausses d'achats par les ménages lors des fêtes de Pâques et de l'Aïd el Kébir.

À partir d'août 2010, progression du cours moyen de l'agneau



Source : FranceAgriMer

Un prix de l'agneau favorable en 2010...

En 2010, les cours de l'agneau ont été globalement porteurs. En moyenne sur l'année 2010, le cours moyen s'établit à 5,82 €/kg carcasse, soit au même niveau que 2009, qui était déjà une bonne année et supérieur de 3 % au cours moyen de 2008. Si, à compter de mai 2010, la baisse saisonnière traditionnelle de l'été a été plus importante qu'en 2009, les cours ont progressé à compter du mois d'août, favorisés par des importations de viande en baisse et, à compter de l'automne, par l'approche de la fête de l'Aïd.

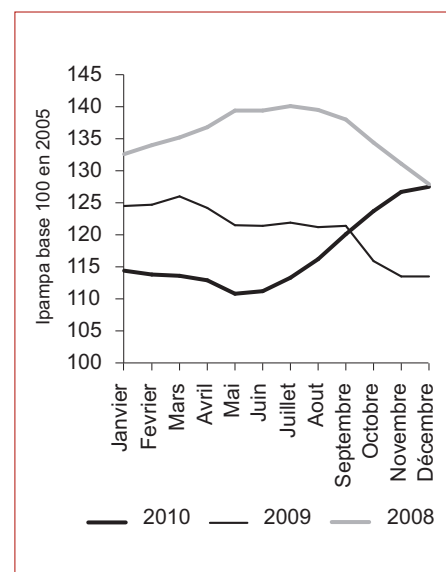
Sur le marché de gros de Rungis, le prix de l'agneau s'est situé à une moyenne de 6,07 €/kg carcasse en 2010, contre 5,75 €/kg carcasse en 2009. Les cours ont varié de 6,55 €/kg en avril, au moment de la fête de Pâques à 5,55 €/kg au creux de l'été.

... mais une hausse du coût de l'alimentation dans le second semestre 2010

En 2010, selon l'indice Ipampa, le prix des aliments composés pour les ovins et les caprins a été en moyenne inférieur à 2009 et 2008 : en 2010, l'indice moyen annuel s'élevait à 117, contre

120,8 en 2009 et 135,7 en 2008. Si, début 2010, il est resté nettement inférieur aux deux années précédentes, l'augmentation des cours des céréales à compter de l'été l'a fait progresser dès juillet pour atteindre en décembre quasiment le niveau élevé de 2008. Cette hausse en fin d'année se produit alors que le cours de l'agneau commence à baisser entraînant un ciseau de prix défavorable pour les éleveurs.

Fin 2010, le prix des aliments composés pour ovins et caprins atteint le haut niveau de 2008

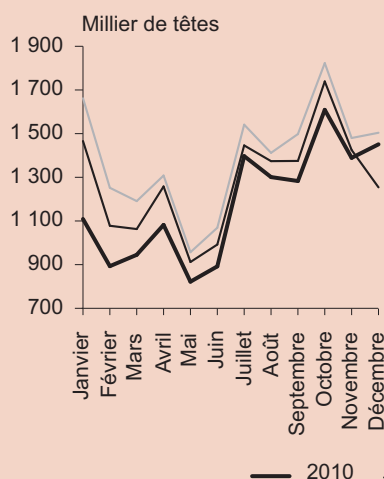


Sources : Agreste, Insee

Abattages en baisse dans les deux principaux pays européens (hors France)

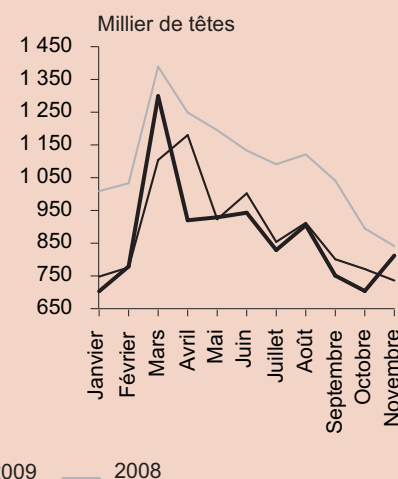
En 2010, les abattages d'ovins au Royaume-Uni sont en chute de 8 % par rapport à 2009. Excepté en décembre où les abattages se redressent et dépassent ceux de 2009, ils ont été chaque mois inférieurs au niveau de 2009 et 2008. La faible niveau du prix anglais de l'agneau (en moyenne 4,53 €/kg carcasse, selon Eurostat) peut expliquer cette baisse des abattages. Les abattages en Espagne baissent aussi, mais à un niveau plus modéré. La baisse annuelle atteint 2 % dans ce pays. Dans ces deux pays, les abattages n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise de la FCO.

En 2010, forte baisse des abattages d'ovins au Royaume-Uni...



Source : Eurostat

... et baisse modérée en Espagne



2010, premier bilan de la mise en place de la nouvelle aide ovine

Dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (Pac) de 2003 mise en place en 2006, la prime à la brebis et la prime supplémentaire ont été découplées à hauteur de 50 %. Les aides correspondantes ont été intégrées dans le calcul, puis le versement des droits à paiement unique (DPU).

Un nouveau contexte réglementaire est né de l'accord du 20 novembre 2008 sur le bilan de santé de la Pac, qui autorise les États membres à réorienter une partie des aides directes versées à leurs agriculteurs. Dans le prolongement de cet accord, un nouveau règlement (CE n° 73/2009 du 19 janvier 2009) a fixé l'ensemble du dispositif qui régit les aides directes apportées aux agriculteurs.

Dans le cadre de l'article 68 du règlement 73/2009, la France a souhaité modifier certains régimes d'aides notamment en rééquilibrant son soutien en faveur des productions structurellement fragiles. Pour ce faire,

elle a notamment choisi, en ce qui concerne les aides apportées au secteur animal, de découpler totalement la prime à la brebis et la prime supplémentaire à compter de la campagne 2010 et de créer une nouvelle aide aux ovins, effective à compter de la même campagne.

L'aide aux ovins bénéficie en 2010 d'une enveloppe de 125 millions d'euros. Le montant initial de l'aide était de 21 euros/brebis. Ce montant était majoré de 3 euros/brebis accordé dès lors que l'éleveur est adhérent à une organisation de producteurs (OP) commerciale ou qu'il a signé un contrat de commercialisation avec au maximum trois opérateurs commerciaux. Si un dépassement de l'aide était constaté, un coefficient stabilisateur était appliqué sur le montant de l'aide de base. La nouvelle aide s'adresse aux élevages de plus de 50 brebis qui s'engagent à respecter une condition relative à la performance technique de leur élevage, le respect d'un seuil

minimum de productivité fixé à 0,5 naissance par brebis ou à une référence arrêtée au niveau départemental, ce ratio de référence ne pouvant être inférieur à 0,3. Le nombre de 50 brebis et le ratio de productivité comme conditions d'éligibilité sont des nouveautés par rapport à 2009, le constat ayant été fait que la filière ovine avait besoin de se professionnaliser et d'améliorer sa technicité pour être plus compétitive. Le régime des droits à primes existant pour l'ancien dispositif est supprimé, ainsi que la différenciation de montant d'aide entre type d'élevage, allaitant ou laitier.

Les premières données provisoires font état du dépôt de 23 000 dossiers de demandes, dont 15 900 avec demande de majoration, pour 5 420 millions de brebis dont 4 485 millions concernés par la majoration. Compte tenu de l'ensemble des demandes, le montant unitaire de l'aide de base a été arrêté à 20,58 euros/brebis.

Sources et définitions

■ Abattages CVJA

Les données concernant les abattages sont exprimées en nombre (tête) et en poids (tonne). Il s'agit des ovins abattus dans les abattoirs publics ou industriels, contrôlés par les services vétérinaires. Les résultats des abattages bruts sont corrigés en appliquant des coefficients de variation journalière d'abattage (CVJA) afin de tenir compte du niveau d'activité des abattoirs qui diffèrent selon les jours de la semaine et la présence ou non de jours fériés dans le mois, le mois précédent ou le mois suivant.

Les données sont collectées, tous les mois auprès de l'ensemble des abattoirs par le Service de la Statistique et de la Prospective.

■ Production indigène contrôlée (PIC)

La production française CVJA correspond aux abattages contrôlés CVJA auxquels on rajoute le solde du commerce extérieur (exportation – importation) d'animaux vivants (hors reproducteurs).

■ Consommation indigène contrôlée (CIC)

La consommation par bilan prend en compte par construction toutes les viandes consommées en France, vendues en l'état aux ménages, vendues aux fabricants de plats préparés, ou à la restauration.

Les quantités de viande consommée en France (exprimées en tonne-équivalent-carcasse (téc)) pour un mois donné correspondent aux abattages contrôlés auxquels on ajoute les importations de viande et on retranche les exportations de viande et, le cas échéant, les variations de stocks à l'intervention.

■ Les **achats de consommation** observés par **Kantar World Panel** pour FranceAgriMer reposent sur les relevés d'un panel de consommateurs. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population. La consommation hors foyer n'est pas couverte.

■ Le **taux de pénétration** calculé par Kantar correspond au nombre d'acheteurs du panel ayant acheté au moins une fois de la viande ovine au cours de l'année.

■ **Ipampa** : indice des prix des d'achat des moyens de production agricole, base 100 en 2005 : Insee, Agreste.

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur les animaux de boucherie sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Animaux de boucherie » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Animaux de boucherie » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Le déclin de la filière ovins viande se poursuit », Synthèses Ovins n° 2008/20, avril 2008
- « Premiers effets de la nouvelle Pac sur les élevages bovins et ovins en 2006 », Note de conjoncture générale, Agreste Conjoncture, novembre 2006
- « En 2006, une majorité d'aides aux élevages bovins et ovins vont rester couplées à la production », Note de conjoncture générale, Agreste Conjoncture, novembre 2005

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél : agreste-info@agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire**
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Rédacteur : Marie-Anne Lapuyade
Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1274-1086

© Agreste 2011

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr